

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 17 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de service

à l'Ecole nationale des greffes,

NOR: JUS B1835052S

Le directeur de l'Ecole nationale des greffes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique spécial de service à l'Ecole nationale des greffes ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique spécial de service à l'Ecole nationale des greffes en date du 7 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique spécial de service à l'Ecole nationale des greffes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	Jean-François MARTIN	Laetitia BLAZY
CFDT Interco	Sylvie LECAMP	Nadine PALERMO

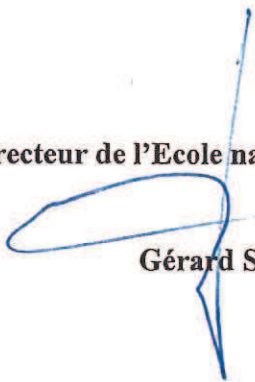
CFDT Interco	Laurence MORICHON	Cristina FAVA
CGT	Stéphanie NANCEL	Richard JEAN-PHILIPPE

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Dijon, le 17 décembre 2018

Le directeur de l'École nationale des greffes,



Gérard SENTIS